



PROCÈS VERBAL

*Réunion Comité Social et Économique
Du jeudi 4 février 2021 à 9h30 à St Lô*

PRÉSENTS :

M. MARTIN Directeur Général
M^{me} RIVET Directrice des Ressources Humaines
M. MORISSET Président (en visio)

Membres :

Mme AMIOT Trésorière
Mme BLIN Secrétaire
Mme FOUIN Secrétaire adjointe
Mme GLENAT Trésorière adjointe

La séance est ouverte par M. MARTIN à 9h30

I. Approbation du procès verbal de la réunion du CSE du 17 décembre 2020, du CSE extraordinaire du 11 janvier 2021

Approbation à l'unanimité des deux procès verbaux

II. Marche de l'association

1) Mouvement de personnel :

Départs :

- Décembre
- o Marie Christine DE MONGE, Assistante d'équipe santé travail, sur Avranches
- o Catherine DOUCHIN, Technicienne en informatique, sur Coutances

Arrivées :

- Décembre
- o Dr VISINTIN sur Avranches
- o Virginie DUBOSCQ, Hôte d'accueil standardiste, sur Avranches
- o Pierre GOURDON, Technicien en informatique, sur St Lô
- Janvier
- o Pauline VAN TORNHOUT, IDEST, sur Valognes



2) **Point réforme : a-t-on de nouvelles informations ?**

Un Accord National est signé par les partenaires sociaux (sauf la CGT). Une proposition de loi a été rédigée par Mme Charlotte LECOCQ et Mme Carole GRANDJEAN. Cette loi entrera en vigueur à une date fixée par décret et au plus tard le 31 mars 2022.

Mr MARTIN précise que le SISTM répond bien à tous les critères présents dans cette proposition de loi, cependant un travail devra être plus largement engagé sur la Prévention de la Désinsertion Professionnelle (PDP).

3) **DUEvRP**

Le CSE demande une mise à jour du DUEvRP avec l'ajout des RPS et TMS liés à la pandémie (visite par téléphone et travail à distance...).

M. MARTIN : "c'est en cours, la direction a sollicité Santé BTP pour avoir la fiche d'entreprise, le but est de s'en servir pour mettre à jour le document unique". Mme RIVET souligne que l'intervenant en prévention des risques professionnels Santé BTP passe actuellement dans les différents centres.

Mme AMIOT demande si le centre visité est prévenu de cette venue, Mme RIVET répond oui, l'IPRP Santé BTP sera accompagnée par Caroline BROUILLARD (Assistante Ressources Humaines en alternance)

4) **Point COVID :**

Depuis une quinzaine de jours, dans le secteur sud, des TESTS PCR ont été réalisés (à la demande de l'ARS) en entreprises (clusters) par le personnel SISTM formé.

Les équipes du SISTM vont être probablement sollicitées lors de la campagne de vaccination, cette action s'inscrivant parfaitement dans nos missions en matière de prévention des risques professionnels.

Afin de pouvoir enregistrer les vaccins contre la COVID, chaque médecin SISTM sera doté d'un téléphone portable sur lequel sera installé le « e-CPS » afin d'être en lien avec la CPAM. Le téléphone portable permettra également aux médecins de consulter leur boîte mail professionnelle pendant leurs heures de travail.

Les règles et les gestes barrières restent inchangés au sein du SISTM. Les entrées / sorties du personnel sont dotées dorénavant de distributeurs de gel hydro alcoolique. Le lavage des mains reste à privilégier.

Mme GLENAT signale que sur le centre d'Avranches il n'y a pas de point d'eau dans les bureaux de certaines IDEST, il n'y a pas non plus de distributeurs d'essuies mains (nécessaire pour réaliser la désinfection des surfaces avec le spray) Mme RIVET propose l'installation de distributeurs dans les bureaux non équipés. L'installation de lave-mains dans ces bureaux semble difficilement réalisable, la Direction y réfléchit.

III. Point étape sur les questions en cours

1) **Voiture personnelle utilisée à titre professionnel et assurance lors du transport de(s) collègue(s)**

Si l'un de vos collaborateurs utilise son véhicule personnel dans le cadre d'une mission professionnelle, tous les passagers du véhicule sont bien assurés.

2) **Point panneaux d'affichage : présentation d'un PowerPoint**

Le CSE a fait un point quant aux panneaux d'affichage des centres : les photographies de ceux-ci montrent des surcharges ou l'absence de documents... Une mise à jour des panneaux va être opérée avec notamment l'apparition des dénominations telles que CSE, CSSCT...

M MARTIN a donné son accord quant à l'utilisation par le CSE des espaces dédiés aux délégués syndicaux, tant que ceux-ci ne sont pas présents au sein du SISTM.

IV. Point CSE

1) **Le site advandGO : mise à jour**

Mme AMIOT nous informe que les différents procès verbaux ainsi que les ordres du jour des réunions CSE et CSSCT sont disponibles via le site du CSE (cse-sistm.fr).

Questions diverses

1) **Journée de solidarité (Pentecôte) : précisions demandées**

Pour le lundi 24 mai 2021 (Pentecôte, journée de solidarité) comme signalé précédemment, il sera pris un congé d'ancienneté à tout le personnel. Cependant cette décision peut-être réévaluée pour les prochaines années. Il faut savoir qu'aucun accord n'est signé.

Cette décision est le fruit de plusieurs années de difficultés pour les services RH à faire appliquer à tous et en temps voulu le don de la journée de solidarité ! Cette problématique a souvent été abordée au cours des précédentes réunions DP/CE.

M. MARTIN nous rappelle qu'au sein du service nous obtenons en 3 ans, 4 jours d'ancienneté or dans la convention collective ils s'acquièrent normalement au terme de 16 ans.

2) **Information**

Mme AMIOT informe que les secrétaires, trésoriers et adjoints, membres du CSE, suivront une formation spécifique à leur fonction les 30 et 31 mars au Pôle 3A au Mans.

V. Questions du personnel

1) **Le télétravail des IPRP est imposé sur certains jours, est-il possible de permuter les jours lorsque des rendez vous en entreprise, réunions, staff etc ... ont lieu sur les jours de télétravail ?**

Il n'est pas possible de permuter les jours, on doit rester sur le cadre défini.

Mme AMIOT demande pourquoi seulement 2 jours pour les IPRP ? M. MARTIN répond qu'il a échangé avec plusieurs IPRP et que le système actuel leur convient. L'organisation est bien bordée, cela permet de planifier les demandes en entreprises et de voir leur médecin.

Lorsque le télétravail n'est pas possible pour des motifs personnels (vacances...) Mme LAUNAY doit être prévenue par le salarié de sa présence sur le centre.

2) **Une vaccination anti COVID est-elle envisagée pour tout le personnel SISTM (volontaire, bien sûr) ? Allant quotidiennement en entreprise.**

Oui répond M. MARTIN suivant l'avancée des recommandations gouvernementales.

3) **Il serait judicieux que l'on puisse écourter la pause déjeuner à 45 min au lieu d'1 heure, pour que l'on puisse partir le soir à 16h45 (pour nos démarches, RV, courses etc...) au lieu de 17h00 pendant la durée du couvre feu à 18h00.**

M. MARTIN répond par la négative, le temps de pause minimal du midi reste à 1h00

Fin de la séance à 11h50



La prochaine réunion est fixée au 6 avril 2021 à 9h30 à Avranches

Le 4 février 2021

Didier Morisset,
Le Président du CSE

Véronique BLIN,
Secrétaire du CSE

Bo